

TES DROITS ET RESPONSABILITÉS

En tant qu'enfant ou jeune pris en charge

Le personnel de la Société d'aide à l'enfance de Peel est responsable de veiller à ce que tu aies un endroit sûr où vivre, avec des vêtements et des aliments appropriés, ainsi que d'autres types de soutien comme des liens avec ta communauté, des services de consultation et des activités que tu aimes. Tu as ta propre intervenant(e), dont le rôle consiste à :

- T'aider à comprendre tes droits
- Te traiter avec respect
- T'écouter
- S'assurer que tu connais les choix qui te sont offerts
- S'assurer que tu as ce dont tu as besoin pour aller à l'école, être en bonne santé et être en sécurité
- S'assurer que tu sais à qui parler en cas de problème

Tu as le droit :

- D'être qui tu es
- De te sentir en sécurité et d'être traité(e) respectueusement
- De parler librement et d'être entendu(e)
- Pratiquer sa religion, sa langue et ses origines familiales, et voir son identité respectée (par exemple, culture, 2SLGBTQ+)
- De visiter ta famille s'il est sécuritaire de le faire
- De parler en privé avec ton intervenant(e) ou ton avocat
- De participer à la planification de ton avenir avec ton intervenant(e)
- D'envoyer et de recevoir des lettres
- De recevoir des aliments qui sont sains pour toi et que tu mangerais à la maison
- D'aller à l'école
- D'aller consulter un médecin et un dentiste
- D'avoir des vêtements à ta taille et qui te gardent au chaud
- De jouer à des jeux et de pratiquer des sports
- D'exprimer tes émotions et de réclamer du changement
- De savoir pourquoi tu n'es pas avec ta famille en ce moment
- De ne pas subir de violence physique ou psychologique
- D'avoir du temps seul(e), sauf si cela peut être dangereux
- De participer à des activités qui te tiennent à cœur
- De connaître les règles de l'endroit où tu habites et de savoir ce qui se passe si tu les enfreins
- De demander à être pris(e) en charge par un(e) autre intervenant(e)
- D'appeler le bureau de l'Ombudsman de l'Ontario pour obtenir de l'aide



Soutien culturel

À la Société d'aide à l'enfance de Peel, nous souhaitons favoriser ta culture et soutenir tes croyances. Nous reconnaissons ton droit :

- De pratiquer et d'exprimer la culture de ton choix et d'y participer
- De fréquenter un centre religieux ou culturel de ton choix (p. ex., église, mosquée, sanctuaire, temple, synagogue, cathédrale, lieu de culte, etc.)
- De manger des aliments en fonction de tes choix culturels
- De porter des vêtements particuliers en fonction de tes choix culturels
- De parler la langue que tu connais et que tu souhaites parler

La Société d'aide à l'enfance de Peel t'appuiera et te fournira toutes les ressources nécessaires pour assurer ta sûreté et ta sécurité culturelle.

Nous respecterons les choix que vous faites, toi et ta famille, et nous les appuierons.

Tes responsabilités

Les responsabilités sont des règles qui permettent de faciliter la vie en communauté et de savoir à quoi nous attendre et à la manière dont nous devons nous comporter.

Tu es responsable :

- De parler avec ton intervenant(e)
- De parler avec tes parents d'accueil
- D'aller à l'école et de faire tes devoirs
- De respecter les autres et pour qui ils sont
- D'aider les autres
- De suivre les règles de la maison
- Respecter les autres avec qui tu vis



25 CAPSTON DRIVE
MISSISSAUGA, ONTARIO, L5W 0H3
T: 905-363-6131 • F: 905-363-6133
SANS FRAIS: 888-700-0996

Ce que les soignants ne peuvent pas faire

Il y a des choses que les soignants ne doivent jamais faire ou menacer de faire. Il s'agit notamment de :

- ne pas vous donner les choses de base dont vous avez besoin, comme la nourriture et les vêtements
- vous priver de vos effets personnels
- dire des choses méchantes, blessantes ou racistes, ou vous crier dessus pour vous effrayer
- vous priver d'objets ou de services culturels ou religieux
- vous empêcher de voir votre famille ou de lui parler
- blesser vos sentiments ou votre corps de quelque manière que ce soit
- changer votre chambre à coucher de manière à ce que vous ne vous sentiez pas en sécurité
- vous empêcher de vous rendre à votre travail (si vous en avez un)
- menacer de vous expulser de chez vous pour vous obliger à vous comporter d'une certaine manière

Comment demander de l'aide

Si tu as un problème, tu peux en parler à une personne à qui tu fais confiance.

1. Parle à ton parent-substitut ou à ton intervenant(e)
2. Parle à quelqu'un d'autre, comme un(e) enseignant(e) ou le ou la superviseur(e) de ton intervenant(e)
3. [Dépose une plainte](#) en prenant contact avec notre gestionnaire des relations avec les services au 905 363-6131, poste 1164, ou à servicerelations@peelcas.org
4. Si tu as déjà essayé toutes ces options et ton problème n'est pas encore résolu, tu peux prendre contact avec le **Comité consultatif sur les placements en établissement** ou l'**Ombudsman de l'Ontario**.

Autres formats offerts

Il existe de nombreuses façons de te renseigner sur tes droits et responsabilités en tant que jeune pris en charge :

- Regarde une [vidéo sur YouTube](#)
- Lis notre brochure simplifiée contenant des images et des symboles
- Lis notre formulaire de signature des droits et responsabilités

Ce document est également disponible en français. Si tu as besoin de ces informations dans tout autre format, tu peux d'adresser à ton intervenant(e) ou prendre contact avec le département des communications et des relations avec les services au 905 363-6131 ou à communications@peelcas.org



Comité consultatif sur les placements en établissement

Si tu habites dans un foyer de groupe ou avec une famille d'accueil et si tu éprouves des problèmes relatifs à celui-ci, tu peux prendre contact avec le personnel du Comité consultatif sur les placements en établissement en composant le 905 890-5222, poste 2290. Celui-ci évaluera l'endroit où tu as été placé(e) et discutera avec toi des raisons pour lesquelles tu souhaites être transféré(e) ou si tu préfères rester où tu es.

L'Ombudsman de l'Ontario

Si les démarches décrites sous « Comment obtenir de l'aide » n'ont pas abouti, l'Ombudsman peut enquêter sur vos préoccupations et vous aider.

Téléphone : 1 800 263-2841
ou appelle à frais virés le 416 325-5669
Site Web : www.ombudsman.on.ca
Courriel : cy-ej@ombudsman.on.ca